L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 3 AVRIL 1885. 58ème Année

Dufour, Doaust & Cie.,
Propriétaires Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 3 AVRIL 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

"A national Duty."

Un devoir national—tel est le titre d'un article très-judicieux, très-chaleureux, très-bien écrit, dans lequel le *Capitolian Advocate*, de Bâton Rouge, Louisiane, demande au gouvernement de Washington d'en finir une bonne fois avec cette malheureuse et interminable question des améliorations du Mississippi. Au nom des principes qui doivent diriger tout pouvoir national, vraiment digne de ce nom, au nom des gloires possédées du parti démocrate, il adjure la nouvelle administration de donner, d'une façon définitive, la sécurité à la navigation du grand fleuve, ainsi qu'à l'immense vallée qu'il ne se contente pas d'arroser et de fertiliser, qu'il menace, au contraire, de ses incessantes et désastreuses invasions.

Il a mille fois raison, le *Capitolian Advocate*. Quand, d'un côté, on jette les yeux sur cette espèce de mer intérieure qui fait communiquer le grand Ouest avec le reste du monde, sur cette vallée d'une vastitude telle que, partout ailleurs, elle formerait un vaste empire; quand, de l'autre côté, on voit le pitoyable état des levées sur une étendue de nous ne savons combien de milliers de milles; quand nous assistons aux hésitations de la Commission du fleuve, composée cependant d'hommes distingués, connaissant leur métier d'ingénieurs; quand on se rappelle que cette Commission n'existe que depuis quelques années à peine; que, pendant plus d'un demi siècle, l'entretien des grands cours d'eau de l'Union n'était pas inscrit régulièrement au budget—on reste confondu, on se demande si l'on habite réellement un pays civilisé, une grande république qui, grâce à ses merveilleux progrès naturels, fait l'étonnement de l'univers.

Et, cependant il y a, nous ne dirons pas des centaines de millions, mais des milliards de capitaux jetés dans cette vallée, en chemins de fer, en entreprises agricoles et industrielles de toute espèce. Ces richesses sont exposées à des désastres annuels, à l'époque des grandes eaux, par les invasions du fleuve. Il faut que le pays soit doué d'une incomparable vitalité pour avoir résisté à toutes ces catastrophes, pour que le désert ne se soit pas fait sur les terres vouées au tant d'inondations.

L'inconséquence est telle, chez certains de nos gouvernants, qu'ils en sont à se demander pourquoi cette section si opprimée n'a pas fait autant de progrès que les autres parties de l'Union, que le Nord et l'Ouest, puisque l'immigration ne s'y est pas portée en masse. Comment en serait-il ainsi, au milieu de l'insécurité à laquelle elle est perpétuellement livrée, par suite de la coupable négligence de ces mêmes gouvernants? Ne comprennent-ils pas quelque parcelle relative des populations, sur l'immense étendue de terres que baigne le plus grand cours d'eau du monde, et la plus flagrante condamnation de leur conduite?

Le *Capitolian Advocate* écrit avec autant d'éloquence que de raison, que l'inaction, l'incurie du gouvernement ne peuvent durer plus longtemps, qu'il faut mettre un terme à ce déplorable état de choses, et donner la sécurité à une région qui en a tant besoin, qui la réclame à grands cris.

Qu'est-ce qu'une administration qui, au lieu de marcher à la tête des populations, sur la voie du progrès, se laisse traîner à la remorque par elles, et ne sait même pas faire droit à leurs demandes, leur accorder les premières nécessités de l'existence.

Il faut rendre au parti démocrate la justice qui lui est due. Toutes les grandes choses qui ont été accomplies, aux États-Unis depuis leur berceau, depuis les jours glorieux de Washington et des autres pères de la République, sont l'œuvre de ce parti. Par lui la Louisiane a été achetée à la France; par lui la Floride a passé des mains des Espagnols en celles des américains. C'est à lui que sont dus les nombreux successives du Texas, du nouveau Mexique, de la Californie; par lui ont été érigés nos monuments publics; améliorés, nos ports et nos grands cours d'eau. C'est à son administration qu'on doit rapporter la gloire de tous les progrès, de toutes les agrandissements du pays.

Il y a, dans son histoire, un intérrogat d'un quart de siècle pendant lequel le parti opposé a gouverné le pays; qu'a fait ce dernier? Que lui doit l'Union de beaucoup de grand? Il a dépensé d'immenses sommes d'argent; où sont ses œuvres? Quelles sont ses acquisitions? L'immense bloc de glace que l'on décore du nom d'Alaska—voilà tout. S'il a amélioré quelques ports, quelques rivières, il l'a fait dans un esprit sectionnel, pour être agréable à quelques États du Nord et du Nord-Ouest dont il mendiait les voies pour se perpétuer au pouvoir, et au détriment du Sud sur les ruines duquel il avait établi son empire. Les moyens matériels, les millions ne lui ont pas manqué. Jamais, avant lui, on n'avait osé gaspiller aussi effrontément les fonds publics. On cherche partout les résultats, on ne les trouve nulle part; et si le tarif d'un côté, le développement des industries nationales, de l'autre, n'avaient pas puissamment contribué à enrichir le trésor public, l'État se trouverait en face d'un effroyable déficit, fruit des malversations de ce parti, sans avoir à constater une amélioration intérieure quelconque.

Aujourd'hui, grâce au ciel, à la sagesse, à l'activité des populations, les caisses de l'État regorgent d'or. La démocratie revient au pouvoir dans des conditions on ne peut plus favorables. Il y a des grandes réformes morales et matérielles à accomplir; il y a une immense honorable à faire, une noble réparation à accorder à une section, victime, depuis vingt-cinq ans, d'odieuses rancunes, d'injustices criantes; il y a, enfin, la navigation du Mississippi à assurer et toutes les terres riveraines à protéger contre ses invasions. Les ressources financières ne manquent pas, l'appui du Congrès ne sera pas défaut non plus. Il n'est plus besoin, pour le succès le plus complet, que du bon vouloir de l'administration.

L'œuvre transformerait une vaste section de l'Union, elle attirerait sur le pouvoir les bénédictions de vingt-cinq à trente millions d'âmes; elle ferait affluer les étrangers dans la région jusqu'ici délaissée par eux; elle provoquerait les applaudissements de toute l'humanité civilisée; elle couvrirait la nouvelle administration d'une gloire impérissable. Le Président Cleveland a au moyen infaillible de s'immortaliser et de perpétuer au pouvoir le parti qu'il représente d'une façon éclatante et auquel il doit son élection.

C'est non seulement le travail le plus utile qui se puisse accomplir dans l'Union américaine; ce serait surtout l'un des plus remarquables des temps modernes. A vrai dire, après le percement des isthmes qui doivent unir les deux océans, nous n'en connaissons pas d'aussi important.

On a inauguré, le 18 mars, au Museum de Paris, une nouvelle galerie consacrée à la paléontologie.

Nous apprenons avec satisfaction que des démarches seront faites dans le but d'assurer la position de marshal des Etats-Unis à l'un des représentants les plus distingués de notre population créole.

M. CHARLES J. VILLERÉ est bien connu ici. Il a rempli avec honneur et une grande dignité les positions de membre de la législature et de la Convention constitutionnelle de 1852. Il a porté haut le drapeau démocratique dans une campagne congressionelle, alors que son concurrent était George Eustis. Il fut aussi électeur présidentiel de Buchanan et fit à cette époque la tournée de l'Est avec J. B. Benjamin et d'autres orateurs marquants.

Comme tout citoyen valeureux, il avait organisé, parmi ses voisins et ses amis, une compagnie de cavalerie pour le service de la guerre, quand il fut élu au Congrès confédéré, où il servit avec une distinction et une indépendance qui lui assurèrent une grande influence. Depuis 1866, il vit retiré sur son habitation, et, comme tant d'autres, a lutté, avec plus ou moins de succès, contre les difficultés et les malheurs de l'industrie sucrière.

Sa rentrée dans la vie active serait un avantage pour toute notre population. Nous croyons donc exprimer le sentiment général en souhaitant à M. Villeré le succès qu'il mérite à tant d'égards.

L'Exposition du Travail à Paris, Juillet 1885.

Les organisateurs de la grande Exposition du mois de Juillet prochain viennent d'adresser la lettre suivante aux Maires de New-York, Boston, Baltimore, Philadelphie, Nouvelle-Orléans, San-Francisco, Brooklyn, Chicago, Cincinnati, Saint-Louis, Washington, Buffalo, Cleveland, Detroit, Jersey City, Louisville, Milwaukee, Newark, Pittsburgh et Providence—lettre que l'ABEILLE a reçue de Paris:

Monsieur le Maire,—Le gouvernement français nous a concédé le Palais de l'Industrie, aux Champs Elysées, pour y organiser, sous le nom d'**Exposition du Travail** l'une des plus importantes et des plus utiles manifestations de la nation américaine. C'est en effet aux États-Unis qu'est redevable de la majeure partie des progrès accomplis dans les mécaniques et bien certainement beaucoup de machines inventées, presque inconnues en France, prendraient une place utile au Palais de l'Industrie, au grand avantage des constructeurs américains qui y trouveraient l'écoulement de leurs produits.

Nous espérons, M. le Maire, que ces motifs vous paraîtront suffisants pour engager vos concitoyens à profiter d'une occasion exceptionnelle de participer à cette Exposition parisienne.

En outre nous sommes convaincus que l'initiative scolaire de votre ville, le bureau central de la météorologie, les travaux municipaux du service des eaux et des égouts, etc., attireront les amateurs, les progrès accomplis par votre municipalité sur la voie d'enseignement, à la France et aux nations alpelées à participer au grand concours du mois d'Juillet prochain.

Nous vous réservons un bâtie situation tout l'espace dont vous pouvez avoir besoin, et vous présentons

M. le Maire l'assurance de notre parfaite considération.

Le Directeur, LÉON BUCHET

Vice-Président du Syndicat Général de l'Union Nationale du Commerce et de l'Industrie. Président de la Chambre Syndicale des industries diverses. Vice-Président du Jury (groupe IX) à l'Exposition d'Amsterdam, membre du comité exécutif de la Section française de l'Exposition française à Anvers.

Le Commissaire général de la section américaine LÉON CHOPIRAT

Ex-délégué aux États-Unis pour le Traité de Commerce franco-américain.

Le Président de la Commission supérieure, P. NOLLE.

Organisateur des Expositions du Havre 1868 et de Paris 1875 et 1879.

Une semblable communication va être adressée aux Chambres de Commerce, **Bureau de Trade et Exchanges** des Etats-Unis.

En outre les promoteurs se disposent à recommencer la tournée faite en 1878 dans les Consulats Français des Etats-Unis.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, Louisiane, du 28 mars:

Le temps, pendant la semaine qui vient de se passer, a été très favorable aux travaux des champs. Espérons que les pluies vont enfin cesser. C'est de la chaleur et de la sécheresse qu'il nous faut maintenant pour activer la végétation et lui faire gagner le temps perdu.

—Marie, par le fils, Dubernard, M. H. W. Carver à Mlle Josie Sigal.

—Nous avons maintenant un nouveau bateau, qui fait le service de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Lafourche—le *Alexandre Pajouette*, capitaine Alexandre Pajouette. Il a fait son premier voyage, cette semaine. Il quitte la Nlle-Orléans les mercredis et les samedis, revient et descend le fleuve les vendredis et les dimanches.

M. Léon Teisserenc de Bort, attaché au bureau central météorologique, secrétaire général de la Société météorologique de France, est chargé d'une mission dans le Sahara algérien et tunisien, en vue d'y continuer les travaux qu'il a entrepris en 1884.

M. l'archevêque de Paris vient d'adresser au clergé et aux fidèles du diocèse une lettre pastorale relative à la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles libres. L'honorable prélat, après s'être vivement félicité de la prospérité des écoles qui se sont placées hautement sous le patronat de la religion, prospérité qui peut être considérée, à son sens, comme une protestation de la conscience publique contre la laïcisation des écoles communales, s'élève avec force contre l'abus du principe de la gratuité. M. Guilbert estime que, si les écoles chrétiennes doivent rester ouvertes gratuitement aux enfants de parents pauvres, il n'en saurait être de même pour les familles qui jouissent d'une certaine aisance ou qui ne sont pas dans un tel état de misère qu'elles ne puissent faire quelques sacrifices pour l'éducation de leurs enfants: "Le père de famille, dit-il, qui assure par son travail la vie matérielle à ses enfants, doit pourvoir aussi aux nécessités de leurs âmes, et c'est seulement dans la mesure de son impuissance qu'il doit accepter le secours d'autrui.... Un autre effet, ajoute-t-il, de la prétendue gratuité est d'habituer les parents de condition médiocre à se désintéresser d'un devoir sacré, à se relâcher d'une surveillance obligatoire. Ne payant pas les leçons que reçoivent leurs enfants, ils négligent de les contrôler, ils laissent à d'autres le soin d'exiger l'assiduité, de constater les progrès, d'apprécier les doctrines."

La *Liberté*:

La *République Française* nous reproche, avec une certaine aigreur, d'avoir critiqué la suppression des Facultés de théologie catholique, et elle part de là pour nous accuser de faire de l'opposition systématique; ce reproche passe par-dessus notre tête pour aller atteindre, au plein poitrine, M. Fallières, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et M. Méziéres, député de la majorité, qui dans la séance de la Chambre du jeudi 12 mars, ont défendu la Faculté de théologie en beaucoup meilleurs termes que nous ne saurions le faire.

On lit, dans la *Correspondance politique* de Vienne, au sujet de l'intervention des Italiens dans la mer Rouge:

Depuis longtemps l'Italie montre une certaine agitation, comme si trop de sève la travaillait. Elle se sentait trop à l'étroit chez elle. L'expansion des autres puissances semblait l'aiguillonner et l'empêcher de dormir. Il y avait peut être même dans ce besoin d'agir comme un danger pour la paix européenne. Enfin, l'anxiété est finie. La France est loin de voir de mauvais œil l'action italienne, provisoire ou permanente, dans la mer Rouge. Bismarck contrairement. Il est de l'intérêt français et universel que la navigation de la mer Rouge soit libre et garantie. Plus il y aura d'intérêts européens engagés sur ses bords, plus la puissance tiendront la main à la liberté et à la sécurité de la navigation. L'Italie se trouvera sur cette question à pouvoir avec la France, et l'Angleterre sera obligée à plus d'égards envers tout le monde.

D'autre part, les Italiens trouveront là une occupation importante de commerce et de civilisation, tout à fait digne d'une grande nation dont les progrès récens, dans toutes les branches des connaissances humaines, sont remarquables.

On prétend, dit la *Liberté*, que le climat de toutes nos colonies est malsain; on ne peut pas en dire autant des Antilles.

Une dame A. Palu vient de mourir à Saint-Pierre de la Martinique, à l'âge de cent-vingt-un ans, et elle avait conservé toutes ses facultés presque jusqu'au dernier moment.

L'immigration française en Louisiane.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Permettez-moi de vous demander une place dans les colonnes de votre estimable journal, pour répondre aux questions posées par M. Tujague, dans le No du 1er avril.

Il y a longtemps déjà que je lis avec un grand intérêt les savants articles de notre honorable compatriote sur la colonisation, et je suis heureux qu'il pose aujourd'hui une série de questions dont les réponses peuvent, si elles sont approuvées par le public louisianais, amener le succès depuis si longtemps attendu.

La Louisiane a raison de penser aux agriculteurs français pour coloniser ses vastes terrains; mais elle doit savoir que jusqu'à ce jour l'émigration française en Amérique a été pour ainsi dire nulle, que parmi les milliers d'émigrants européens qui débarquent dans les ports des États-Unis, on compte à peine quelques Français, et encore ces dernières ne sont-ils généralement que des voyageurs, des chercheurs de fortune et des déclassés.

Ceux qui partent de France avec l'intention arrêtée de venir s'établir en ce pays, d'y faire leur chez soi et de renoncer à l'idée de retour dans leur patrie, ceux-là sont en petit nombre.

Le Français, on l'a dit assez souvent, ne peut se résoudre à dire un éternel adieu à son village; le sol qui l'a vu naître est celui où il veut vivre et mourir. Il fera bien un voyage et s'aventurera cinq, dix ou quinze ans, pendant lesquels il vit au souvenir des jours de sa jeunesse passée sous le toit paternel, mais ce qui le soutient surtout, dans son exil, et le lui fait passer plus agréablement, c'est l'espoir de retourner bientôt conter à ses pays les choses étranges qu'il a vues dans ses voyages.

Nous essayerons de faire la guerre à ce sentiment naturel pour leur pays qui caractérise nos compatriotes, en leur offrant une terre de valeur égale dans un pays qui a été celui de leurs pères, dans lequel on parle leur langue maternelle et où nous leur créérons des villages entiers de Français, où en arrivant ils croiront retrouver le village natal.

Mais pour cela, il faut que nous trouvions aide et assistance de la part de ceux qui se trouvent le plus directement intéressés dans la question, c'est-à-dire des propriétaires, des négociants, en un mot de tous les habitants de la Louisiane. A cet effet nous proposons la création d'une Compagnie de colonisation, avec un capital de $250,000, divisé en 2,500 actions de 100 dollars chacune.

Les souscripteurs de ce capital choisiront eux-mêmes leurs Directeurs. Ce capital sera employé à l'achat de terrains d'une grande étendue et de bonne qualité, situés dans l'une des paroisses les plus saines de l'Etat.

Un million de ces terrains, la Cie établira un

VILLAGE FRANÇAIS,

au centre duquel sera bâtie une église, rappelant celle du pays natal; une gentille maisonnette avec un beau jardin, deviendra le presbytère, une belle et vaste école sera organisée; afin que les enfants des colons y reçoivent l'instruction dans les deux langues. Une fontaine sera érigée devant l'église, au milieu d'un joli square.

Une vaste place sera laissée vacante pour l'établissement d'un marché; on y construira de grands hangars, dont une partie servira à remiser les voitures et à abriter les animaux contre l'ardeur du soleil et l'autre partie sera employée comme lieu de recréation pour les enfants des écoles.

Au dessus seront disposées des salles de réunion, de lecture, de gentilles maisons, avec cour et jardin, fermes, etc., des magasins seront construits pour être loués aux marchands et autres personnes de profession, qui viendront s'établir dans le village.

Un magasin général sera établi par la Compagnie; les colons y trouveront tout ce qui leur sera nécessaire au prix d'achat, augmenté seulement des frais généraux.

La raison du gérant de la Compagnie sera bâtie dans le village, afin que les colons qui auraient à le consulter aient toujours le faire sans perdre beaucoup de temps. Le restant du terrain sera divisé par lots de 40 acres, sur chacun desquels il sera bâti une maison confortable pour l'usage du colon et de sa famille; chaque maison sera construite de manière à donner au colon la possibilité d'agrandir sa ferme en y ajoutant 20 ou 40 acres, dont le prix sera déterminé à l'avance.

Ces lots ou fermes seront vendus soit au comptant, pour ceux des colons qui pourraient payer tout de suite, soit par paiements annuels pour ceux qui viendraient sans capital.

D'une manière ou d'une autre, les colons travailleront comme propriétaires et auront leur toit à eux, un intérieur confortable et un morceau de leur choix, comme le désire l'honorable M. Tujague.

Lorsque nous demandons aux habitants de la Louisiane de nous prêter aide et assistance, nous n'entendons pas dire que cela sera à titre gratuit—au contraire—chacun sait que les bénéfices résultant des spéculations sur la propriété sont souvent très considérables.

Les bénéfices des futurs actionnaires resulteront donc:

1o De la vente des terres aux colons dont un certain nombre sont déjà prêts à venir s'établir dans l'endroit que nous leur aurons choisi.

2o De la plus-value acquise par les terrains laissés vacants entre chaque ferme.

3o Du loyer des maisons et magasins établis dans le village. D'après les calculs établis, ces bénéfices seront largement rémunérateurs.

Mais les capitalistes ne demandent pas seulement des bénéfices importants, ils veulent aussi, et avec raison, trouver des garanties, de la sécurité pour leur capital.

Celles de la Compagnie projetée seront:

1o Le sol; 2o Les constructions de toute nature; 3o L'augmentation progressive de la valeur des terrains.

Aucune opération ne peut offrir de garanties plus réelles.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des avantages immenses qui doivent résulter, pour l'Etat et la Louisiane, de l'organisation d'une semblable colonie; nous préférons laisser à chacun le soin de les étudier et de les apprécier.

F. C. BOUCHER.

Le premier ministre anglais, interrogé sur l'arrangement conclu avec la Russie, au sujet de la délimitation des frontières, en Asie, ayant répondu que la convention "donnerait ce qu'elle pourrait", M. John Lemmine écrit, dans le *Journal des Débats*:

Quand on veut ajourner une difficulté, on la renvoie à une commission, et, en attendant, on s'arrange pour vivre ensemble.

Il y a longtemps que cela dure dans l'Asie centrale. La fameuse question d'Hérat a passionné la politique et la polémique dans un temps où la plupart de ceux qui la traitent aujourd'hui n'étaient pas nés. Elle dure encore, et il ne paraît rien sans doute encore beaucoup de temps avant que se produise le choc toujours prédit et prévu entre la Russie et l'Angleterre. La Russie ne procède que par des empiètements très lents et très espacés; elle se défend de toute pensée d'agression, comme aujourd'hui; mais elle reste où elle est allée, encore comme aujourd'hui. Dans les explications qu'elle donne elle montre le plus grand air d'innocence. Il ne s'agit que de réprimer des désordres sur les frontières, et ces mesures de police ne doivent pas interrompre l'œuvre de la commission qui est en permanence. Pourquoi donc la presse anglaise entre-t-elle dans une si grande exagération, et pourquoi s'en prend-elle à la Russie des griefs qu'on traitemente que l'Angleterre a reçus de l'Allemagne? Le gouvernement anglais s'est prêté très volontiers à ces explications, et la presse anglaise, lancée à toute vitesse, a subitement renversé sa vapeur.

M. Mancini a été interpellé, tout récemment, à la Chambre italienne sur les relations quelque peu tendues qui existent entre le Suisse et l'Italie. Certaines difficultés se sont élevées entre les deux pays au sujet des jeunes Tessinois qui, se destinant à la carrière ecclésiastique, faisaient leurs études dans les séminaires de Côme et de Milan aux frais du gouvernement italien. L'accord conclu entre le Saint-Siége avec le gouvernement de Berne et l'installation d'un vicaire apostolique dans le Tessin n'ont pas mis fin à cette situation anormale. M. Mancini a dû avouer que la question était difficile à résoudre.

Une petite merveille de mécanique—Une prochaine révolution dans les procédés de la typographie.

On lira, sans doute, avec intérêt, l'extrait suivant de la revue des sciences que M. Henri de Parville a publiée dans le *Journal des Débats* du 19 mars:

Il vient de nous arriver en droite ligne de Stockholm une invention bien remarquable, qui pourrait décidément faire pressentir une prochaine révolution dans les procédés de la typographie. C'est en tout cas une petite merveille de mécanique! Il y a longtemps que l'on cherche à faire effectuer automatiquement par une machine le travail délicat de l'ouvrier typographe. On a bien inventé les machines à coudre, à broder, etc.; pourquoi, a-t-on dit, ne parviendrait-on pas à réaliser des machines à composer. Le parallèle est séduisant, mais manque d'exactitude. Bien autrement compliqué est le travail du compositeur que celui de l'ouvrier qui coud; c'est si vrai que, jusqu'ici, les tentatives ont échoué; à chaque Exposition, on nous a montré des machines à composer, il en existe une dit-on, à l'imprimerie du *Times*; en 1880, on en avait exposé une autre au Cercle de la Librairie. En réalité, aucune de ces machines n'est pratique; personne ne les emploie.

Le travail de l'ouvrier compositeur est multiple et il est vraiment difficile de le faire effectuer mécaniquement. Un compositeur va chercher ses caractères dans différentes cases (On sait que les caractères d'imprimerie sont fondus en relief à l'extrémité de petites lames métalliques. On les assemble en plaçant côte à côte ces petites lames. Les blancs et les séparations de mots sont obtenus au moyen de lames plates intercalées, de sorte qu'à l'impression les caractères en relief apparaissent seuls et que les lames intercalées forment des blancs. Chaque lettre a son compartiment spécial que l'on appelle *casseta*, et l'ensemble de tous les compartiments la *casse*.) et les assemble lettre par lettre, il sépare les mots; puis, après la *composition* des phrases, il procède à la *justification*, c'est-à-dire qu'il doit agrandir ou diminuer les espaces libres pour donner à la ligne strictement la longueur voulue. Les lignes rassemblées par groupe, les unes au-dessous des autres, en forme des paquets que l'on assujettit avec des ficelles et ces paquets réunis donnent ensuite les pages ou les colonnes. Enfin, quand les caractères ont servi à l'impression, il faut les rendre libres, les retirer un à un pour les replacer dans leurs cases respectives. C'est la *distribution*.

Or, pour la première fois, on a créé toutes pièces une machine qui, dans le même temps, *compose, justifie* et *distribue* avec une vitesse à défier les mains les plus expérimentées. M. Hagge et Sundstedt ont bien voulu nous faire voir dans tous ses détails la machine à composer; elle est exposée en ce moment galerie d'Orléans. (Palais-Royal.) L'ingénieur en chef de la fabrique d'allumettes de Jonkoping (C'est aussi à M. Lagerman que l'on doit les curieuses machines qui permettent de fabriquer par jour **un million cent mille** boîtes d'allumettes. Il lui a fallu plus de cinq ans pour arriver à une disposition vraiment pratique de la machine à composer. Il est juste de citer aussi parmi ceux qui lui ont prêté un concours actif les deux propriétaires de la fabrique, MM. B. Hay et A. L. Sjoberg d'un côté, l'ardent inventeur en chef d'un côté, rédacteur du journal de Stockholm le *Stockholm Dagblad*). Nous essayerons de faire comprendre en quelques lignes le principe de la nouvelle machine à composer.

On a devant soi, placé sur un support en fonte comme un tableau sur un chevalet, une large plaque métallique sillonnée de haut en bas par une série de rainures parallèles. Chaque rainure longitudinale représente une ordinaire du compositeur; les mêmes caractères l'emplissent bien serrés de sorte que la base comme des livres sur les rayons d'une bibliothèque; cette disposition est excellente, car d'un coup d'œil on peut s'assurer qu'il manque un mot pas tout-à-fait exacte et qu'elle est bien à sa place. Il existe naturellement autant de rainures que de lettres, de signes typographiques, de blancs à intercaler, soit en tout, un magasin général.

A la partie inférieure de la plaque aux rainures est installé une sorte de long chariot crémaillère qui peut se déplacer horizontalement et courir de droite à gauche et inversement. Ce chariot se fixe à son extrême droite par trois anneaux qui rappellent les anneaux de glissoir; on y passe les doigts pour le mouvoir. Un peu au-dessous de la crémaillère et dans toute la largeur existe une bande métallique sur laquelle sont inscrites en trois gros caractères toutes les lettres et tous les signes typographiques, groupés par trois, par exemple, en petites cuvettes. Un ouvrier qui sait lire, ou mieux encore de la crémaillère dans l'encoche qui correspond à la lettre dont on a besoin. Aussi, on veut faire sortir la lettre B, on pousse le doigtier sur l'encoche B. A ce moment exact, l'extrémité de gauche de la crémaillère se trouve précisément devant la rainure qui renferme les B. En enfonçant le doigtier dans l'encoche, on a fait du même coup ouvrir la porte de la rainure; alors, et comme par magie, une pince minuscule saisit la lettre et vient l'installer solidement entre deux guides verticaux encastrés dans la crémaillère; ces guides ont la hauteur d'une ligne; quand l'intervalle est rempli, la ligne est composée.

La même opération va renouvelle sans cesse: on pousse le doigtier dans l'encoche correspondant à chaque lettre et toujours à l'autre bout la rainure s'ouvre et la pince vient se mettre en effet à une extrémité de ferrures formant étrier et dans laquelle on passe l'ossien de l'arrier-train à l'autre extrémité d'un dispositif permettant de fixer une fausse ficelle pour les relier à l'avant train.

Les roues employées sont celles de l'affût Krupp de 12. L'essieu employé pesse 110 kilog. Chaque roue en pesse 150; la fausse ficelle pesse 110. Lavant train complet 140. De sorte que le tout se transporte en définitive sur 2 voitures dont l'une pesse le mortier et l'affût pesse toute charges 4,368 kilog. et l'autre pesse la plateforme 4,418. Dans les tirs à 45 on a mis 50 pour 100 des coups dans un rectangle de 41 mètres sur 10. la partie moyenne étant de 3.945 mètres à 60. le rectangle a été de 30 mètres sur 13. la partie moyenne étant de 3.242 mètres.

L'obus pèse 136 kilog. se lance avec une charge maxima de 5 kilog. 400 gr. et peut contenir lui même une charge explosive de 7 kilog. Les entonnoirs obtenus dans le tir à 45 avaient 65 centimètres de profondeur sur 2m55 de large, dans le tir à 60, la profondeur atteignait 80 centimètres et la largeur 3 mètres. La pression dans l'âme n'a jamais atteint 1,000 atmosphères.

Voici quelques chiffres qui donneront une idée de la puissance d'association en fait d'œuvres de charité: il résulte du résumé général des recettes et des dépenses de la Société de Saint-Vincent de Paul pendant le dernier exercice, que la France a donné 2,700,000 francs; l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne, chacune 700,000 francs; l'Angleterre 1 million; la Belgique, 600,000 francs; l'Italie, 400,000 francs; les Etats d'Amérique près de 3,000,000 fr.

Les recettes totales s'élèvent à 9,725,414 francs.

Décédé jeudi, 2 avril 1885, à l'âge de 50 ans, ELZEAR DROUET, né au Manoir, département de l'Eure, France. Ses amis et connaissances sont priés ainsi que ceux des familles E. Drouet, L. Drouet, E. Ecaille et J. J. Blanc, sont respectueusement priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, coin Dauphine et Kerlerec.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

Association de Bienfaisance des Fils de la Louisiane.

Décédé jeudi, 2 avril 1885, à 3 P. M., ELZEAR DROUET, âgé de 51 ans. Les officiers et membres de cette Association sont requis de se réunir à leur Salle, VENDREDI, 3 du courant, à 4 heures p. m., précises, pour rendre le dernier hommage à la mémoire de leur Frère décédé.

Par ordre de

ARMAND F. QUÉRÉ, Président.

JOSEPH V. BOYLE, Secrétaire aux Archives.

B. TREMOULET,
Rue Decatur, No 7, vis à vis la Poste
Vins de Bordeaux des meilleurs crus, vu que de maisons de premier ordre.
Sherries de Duff, Gordon & Co, de Pedro Domecq, etc.
Porto de Sandeman & Co, Offley, Cramp & Forester.
Champagnes de toutes marques en remon.
Vieux Whiskies, Cognacs, Rhums, Genièvres, etc.
Vins de Californie de toutes sortes.
Vin de St-Vincent véritable, etc, etc, etc.
AUX PLUS BAS PRIX.

Neuvième Fête Champêtre Annuelle
Et Exhibition Pyrotechnique, Bal et Promenade Concert,
PAR L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES FILS DE LA LOUISIANE.
AUX FAIR GROUNDS,
Dimanche de Pâques, 5 Avril 1885.
Le célèbre Charost marchant sur la corde tendue avec le vélocipède (bicycle) se promènera à cheval sur son vélocipède en avant et en arrière à une grande hauteur et accomplira de merveilleux exercices dont l'énumération serait trop longue.
Grande Exhibition Pyrotechnique, les pièces d'artifice montant de la Crescent City Exposition Fire Works Co., comprenant 20 pièces d'artifice du fac simile de la Cloche de la Liberté (40x15 pieds), le Pont de Brooklyn (40 pieds de haut), le Sacrifice d'Abraham (pièce nouvelle originale), un temple de 100 pieds de long, ainsi qu'une quantité innombrable de pièces qui éclateront dans les airs.
Divers autres amusements.
Deux orchestres.
Billets 50 cents.
On peut se procurer des invitations pour dames en s'adressant à un membre quelconque de l'Association.
La buvette et le restaurant sont sous la direction de Louis Saxe qui possède un assortiment complet de vins et de liqueurs de choix.
20 mars—77

A louer, à Covington, Lne.
COLD COTTAGE, fraîchement décoré, situé sur les bords du Bogue Falaya. 10 appartements, chambre à bain, eau à sourire, remise et dépendances. Location $150 pour la saison. Aussi, une maison entre le Cold Landing et Covington, 4 chambres et un grand hall, cuisine à part et remise. Location $100.
S'adresser à Covington à M. Victor Plauche à la Nlle-Orléans, à M. H. Billard, No. 58 rue Chartres. 3 avril—1m

CLAIBORNE COTTAGE,
à Covington, dans la Pinière.
Pension, par mois $35; par jour $1 50.
Charmant établissement est situé vis-à-vis de l'ancienne pépinière, pays qui est pittoresque, renommé pour sa salubrité et renferme des sources possédant de merveilleuses propriétés curatives. S'adresser pour la pension sur les lieux à MME. J. VAUFROID, Directrice.
3 avril—1m Mar des Sam

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 135 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Les renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent.
En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Le avril 1885.

Arpen Justin — Keller Marie Barbe ép.
Chanard Frédéric Mar — Lerne Uache
Brelault Charles Emile — Lambert Théophe
Bouche Jacques — Ladrix Paul Bru
Cabalagne Valentin — Lard Auguste
Chaterant Jean Marie — Medus Louis Louis
Canon Pierre — Mournet Louis
Cabe Joseph — Mouriot Guillaume Andre
Cuelle — Marin Antoine et Denis
Lel Paul — Moulin Romain
Comme Guillaume — Melle Daniel Joseph
Chorreau Bernard — Cotible
Dumont Emile — Oneille Jean
Chierie Jean Marie — Pradal Jean
Louis — Pages Felix
Chris Pierre — Petie Marie femme Roquevert
Coulet Paul — Pêse Dominique
Ferrat Salvan — Pesse Jean
Dumas Claude — Pesse Mlle Anastasie
Dechampe Etienne — Pommatan Jean Marie
Dumas Ernest — Planas Pierre
Dupuy Hippolyte — Ravel Jean Baptiste Leon
Desmoulins — Pouret Pierre Regis
Dupin — Roche Auguste
Ferat Jean Joseph — Rodge Jean
Fabre Jean Marie Ia — Rudelle Antoine
Fontaine Adolphe — Katter Paul
Gaudion Jean Baptiste — Saillant Joseph
Gaudion Jean Baptiste — Sel J.
Grand Mlle Angèle — Gotte Mlle Vve
Grand Mlle Fortunée — Thomas Jean Joseph
Grand Benoit Jean — Thevenin Mlle Vve
Gilles — Tourlaud
Imbert Albert Henri — Tourlaud Paulin Eleazar
Fernand — Tajanne Xavier
Kalman — Kattus — Verger Pierre
Berte — Verger Jean Marie

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Avis.
A partir de 1er avril l'entrée à l'Exposition tous les jours après 5 heures P. M. sera de vingt cents (25 cts).
S. H. BUCK
Directeur Général par intérim.
2 avril—

Avis spécial. Bureaux de la New Orleans City and Lake Rail Road Company.
Nlle-Orléans, 30 mars 1885.
Les actionnaires de la Compagnie sont par ce moyen informés que le CONSEIL DU DIVIDENDE TRIMESTRIEL DE QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS par action a été déclaré payable aux actionnaires à partir de VENDREDI 10 avril courant.
L. LIVER DE TRANSPERT sera fermé du 31 mars au 10 avril.
W. F. LEVERICH Secrétaire
2 mars—au 10 avril

Compagnie Générale Mutelle des Marins.
Nlle-Orléans, 1er avril 1885.
Il est par ce moyen informé que la élection annuelle de cette Direction aura lieu au bureau de cette compagnie LUNDI 6 avril 1885 de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
Nlle-Orléans 2 mars 1885.
G. W. NOTT Secrétaire
2 mars—

AVIS. Bureaux de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans. Nlle-Orléans 19 mars 1885. Durant le cours des opérations de cette Compagnie pendant le premier quart de la Nouvelle-Orléans les bureaux de la dite compagnie seront fermés à 3 heures P. M. Calendrier Bataille Bengal entre Commerce et Gravier attenant au Cotton Exchange.
J.